



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 118121

Texte de la question

Mme Christine Boutin se permet d'attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur un problème qui interpelle beaucoup de retraités et pousse de plus en plus de personnes à adhérer et à cotiser à des caisses privées, se désolidarisant ainsi du système national. En effet, des milliers de travailleurs, ayant payé le maximum des cotisations pendant quarante ans, ont été spoliés de plus de 11 % du montant de leur pension selon des textes validés au Parlement. Elle lui demande s'il ne serait pas légitime qu'ils obtiennent la réversion équivalente au maximum de la limite.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118121

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1507